

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) DU GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE (GRAME)

1. **Références :**
- (i) Cause tarifaire 2017, R-3970-2016, B-0209, Gaz Métro-9, Document 1.
 - (ii) Cause tarifaire 2017, R-3970-2016, A-0051, D-2016-156, paragra. 227.
 - (iii) Réponse d'Énergir au suivi demandé par la Régie dans sa décision D-2016-156, paragra. 242, Mandat d'évaluation – Programmes PE207 et PE211.
 - (iv) Rapport de la Régie – suivi de la décision D-2016-156, Mandat d'évaluation des Programmes PE207 et PE211 d'Énergir.
 - (v) Suivi des résultats d'évaluation Rapport d'évaluation du PGEÉ d'Énergir, Rapports d'évaluation 2018, Évaluation des programmes PE207 et PE211 – Études de faisabilité.
 - (vi) C-GRAME-0012, p. 11.

Préambule :

- (i) Le 29 avril 2016, Énergir dépose à la Régie le PGEÉ 2017-2019 dans lequel les prévisions d'économies d'énergie et budgétaires pour l'année 2016-2017 sont présentes pour tous les programmes, incluant le PE207 et le PE211.
- (ii) Le 14 octobre 2016, la Régie approuve le budget 2016-2017 du PGEÉ de 21 M\$.
- (iii) Le 24 février 2017, Énergir dépose à la Régie en suivi administratif le mandat d'évaluation des programmes PE207 et PE211.
- (iv) Le 21 avril 2017, la Régie émet son avis sur le mandat d'évaluation des programmes PE207 et PE211.
- v) Le 30 novembre 2017, Énergir dépose à la Régie en suivi administratif le rapport d'évaluation des programmes PE207 et PE211.
- vi) « [...] ***En ce sens, les prévisions d'Énergir ont entaché le processus décisionnel de l'octroi des budgets du PGEÉ. Le GRAME est d'avis qu'Énergir aurait dû agir plus rapidement, dès que des doutes ont été soulevés quant aux résultats en efficacité énergétique des programmes PE207 et PE211.*** »

Demande :

- 1. Considérant la chronologie présentée aux références (i) à (v) et que les budgets 2016-2017 ont été approuvés par la Régie sept mois avant que le mandat d'évaluation ne soit autorisé par la Régie et treize mois avant que le rapport d'évaluation ne soit déposé à la Régie conformément à l'échéancier autorisé, veuillez expliquer les affirmations du GRAME à la référence (vi) à l'effet qu'Énergir a entaché le processus décisionnel de l'octroi des budgets du PGEÉ.